

Cote du document: TFWG 2019/8/W.P.2  
Point de l'ordre du jour: 3  
Date: 1<sup>er</sup> mars 2019  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Calendrier provisoire 2019 du Groupe de travail sur le cadre de transition**

### **Note aux membres du Groupe de travail sur le cadre de transition**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Ruth Farrant**

Directrice de la  
Division des services de gestion financière  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

**Jill Armstrong**

Directrice par intérim de la  
Division des politiques  
et des résultats opérationnels  
téléphone: +39 06 5459 2324  
courriel: j.armstrong@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**

Cheffe de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le cadre de transition — Huitième réunion  
Rome, 29 mars 2019

---

Pour: **Examen**

## Calendrier provisoire 2019 du Groupe de travail sur le cadre de transition

Le présent document contient le calendrier provisoire du Groupe de travail sur le cadre de transition; y figurent notamment les dates proposées pour les réunions qui doivent se tenir en 2019. Les points qui seront examinés lors de ces réunions seront ajoutés ultérieurement, sur la base des discussions et des délibérations stratégiques que tiendra le Conseil d'administration, notamment lors des journées de réflexion prévues en mai 2019. Le calendrier se veut un document de référence évolutif, à adapter en fonction des thèmes abordés au cours des réunions. Des réunions supplémentaires pourront être organisées en fonction de l'évolution des besoins. Le calendrier et l'ordre d'examen des points inscrits à l'ordre du jour pourront être modifiés en concertation avec la présidence et les membres du Groupe de travail.

### I. Contexte

1. La phase II du cadre de transition du FIDA s'est achevée en décembre 2018, date à laquelle cet instrument a été approuvé par le Conseil d'administration<sup>1</sup>. Au cours de sa septième réunion, la dernière tenue en 2018, le Groupe de travail sur le cadre de transition a accepté une proposition présentée par la présidence concernant le travail à engager à l'issue de la phase II.
2. Il était ainsi proposé que le Groupe de travail poursuive sa mission en application du paragraphe 8 de son mandat (voir le document EB 2018/123/R.26/Rev.1), et travaille de concert avec les autres organes directeurs en fonction des mandats et compétences techniques de chacun.
3. Aux termes du mandat du Groupe de travail, "à la fin de la phase II, le Groupe de travail poursuivra ses travaux pour formuler des orientations à l'intention du Conseil d'administration sur les aspects qui figurent dans le document intitulé «Approche relative à un cadre de transition» (EB 2017/122/R.34/Rev.2) approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2017, mais qui ne peuvent pas être traités dans le cadre des phases I et II parce qu'ils nécessitent un temps de traitement plus long [...]" (paragraphe 8).
4. On trouvera ci-après la liste préliminaire des points supplémentaires inscrits au titre du paragraphe 8 en vue de leur examen approfondi, accompagnés des observations de la direction.
  - a) **L'approche du reclassement volontaire.** Le FIDA octroie des financements aux pays pouvant prétendre tant à des conditions de prêts particulièrement favorables qu'à des conditions moins favorables, proposant de fait une catégorie fusionnant les prêts particulièrement favorables et le guichet du capital ordinaire, qui sont traités séparément dans d'autres institutions financières internationales (telles que l'Association internationale de développement et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds africain de développement et la Banque africaine de développement). Ces financements sont alimentés par les ressources de base et les ressources empruntées du FIDA. Dans son approche de reclassement volontaire, le FIDA devra en premier lieu préciser si le « reclassement » ne s'applique qu'aux financements alimentés par les ressources de base ou s'il porte aussi sur les financements combinés. Or, cette question est étroitement liée à l'évolution de l'architecture financière et de la structure financière du FIDA dans son ensemble et, à ce titre, elle dépend entre autres de la

<sup>1</sup> Voir le document EB 2018/125/R.7/Rev.1.

disponibilité de nouveaux flux de financement stables et des critères d'allocation retenus pour les différents flux. Par conséquent, il est proposé de suspendre l'examen de ce point en attendant que le Conseil d'administration adresse ses orientations à la direction quant aux propositions relatives à la future structure du FIDA et à leurs implications concernant les préparatifs de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), le Groupe de travail devant valider une feuille de route y relative.

- b) **La définition d'une approche de tarification des prêts.** (À traiter dans le contexte de la feuille de route pour la stratégie financière du FIDA – voir FIDA11 engagement 1.1; mesure contrôlable 3.) La mise en place d'une approche de tarification des prêts propre au FIDA est indissociable de la définition d'un coût du capital qui lui soit spécifique. Or, on ne pourra déterminer le coût du capital que lorsque la future structure de financement du FIDA sera établie, comme prévu dans la feuille de route relative à la stratégie financière du FIDA. Par conséquent, il est proposé de suspendre l'examen de ce point, en attendant que le Conseil d'administration adresse ses orientations à la direction quant aux propositions relatives à la future structure financière du FIDA et à leurs implications concernant les préparatifs de la Consultation pour FIDA12, le Groupe de travail devant travailler en étroite concertation avec le Comité d'audit sur la question.
- c) L'appui à apporter aux travaux menés par le Groupe de travail sur le **Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP)** en vue d'adapter l'allocation des ressources aux besoins, à la performance et aux demandes des pays dans le contexte global du mandat et des priorités stratégiques du FIDA. Le SAFP est intrinsèquement lié à l'architecture financière du FIDA et au mécanisme d'allocation régissant les prêts octroyés à des conditions moins favorables. Les débats relatifs à l'examen du SAFP devraient donc s'inscrire dans le cadre global du débat sur l'architecture financière future du FIDA. Par conséquent, il est proposé de suspendre l'examen de ce point en attendant que le Conseil d'administration adresse ses orientations à la direction quant aux propositions relatives à la future structure du FIDA (second semestre 2019), cette question devant être examinée en étroite concertation avec le Groupe de travail sur le SAFP.
- d) **La mise en place de guichets de financement spécial**, par exemple en cas de situation de fragilité.

## II. Dates des réunions

5. On trouvera dans le présent document les dates des réunions du Groupe de travail pour 2019, ainsi que les points à faire figurer à l'ordre du jour de la première réunion de l'année. Les points qui seront examinés lors des réunions ultérieures seront fonction des discussions et des délibérations que tiendra le Conseil d'administration, notamment lors de ses journées de réflexion de mai, où seront arrêtées les orientations stratégiques relatives à diverses thématiques. Les membres du Groupe de travail pourront réviser plus avant le programme de travail, et ajouter, supprimer, préciser ou modifier au besoin des points en cours d'année. Les dates des réunions de 2019 ont été déterminées de manière à éviter tout chevauchement avec les réunions d'organes directeurs planifiées dans les deux autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome. Des réunions supplémentaires peuvent être prévues, après concertation avec les membres du Groupe de travail.
6. Il est proposé d'annuler la neuvième réunion du Groupe de travail, prévue le jeudi 9 mai, cette date étant très proche des dates de la cent vingt-sixième session du Conseil d'administration et de ses journées de réflexion, également programmées en mai. Il s'agit de laisser le temps nécessaire à la préparation des documents de la réunion suivante, lesquels doivent prendre en compte les

conclusions et les orientations se dégageant des délibérations du Conseil d'administration sur les questions relevant du mandat du Groupe de travail.

### **III. Objectif**

7. Le calendrier permettra au Groupe de travail de s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités conformément aux dispositions de son mandat. Le cadre de transition étant un document évolutif, le Groupe de travail aura la possibilité d'en examiner et commenter les différents points et de s'accorder sur tout point qu'il souhaiterait inclure dans le document approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2018.

## Calendrier provisoire 2019 du Groupe de travail sur le cadre de transition\*

---

**Huitième réunion:** Vendredi 29 mars 2019

- Calendrier provisoire 2019 du Groupe de travail sur le cadre de transition
- Programme spécial pour les pays en situation de fragilité et informations actualisées sur les instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets

---

**Neuvième réunion:** Jeudi 9 mai 2019 – *proposition d'annulation*

---

**Dixième réunion:** Mardi 10 septembre 2019

---

**Onzième réunion:** Lundi 7 octobre 2019

---

**Douzième réunion:** Lundi 9 décembre 2019

---

\* L'adoption de l'ordre du jour et les questions diverses seront des points permanents.